



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement 931-26

Règlement relatif à certains immeubles – Loi sur les immeubles industriels municipaux

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 931-26 *Règlement relatif à certains immeubles – Loi sur les immeubles industriels municipaux.*

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le projet de Règlement 931-26 mentionné ci-dessus.

Ce règlement vise à décréter que certains immeubles situés sur le territoire de Saint-Raymond ne sont plus affectés pour des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 13 avril 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le contenu de ce projet de règlement sera expliqué, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 17 mars 2026.

La greffière,

Vicky Morasse